

PARTIE III, SECTION IV

GESTION DES ÉCOSYSTÈMES

FRAGILES : LE

DÉVELOPPEMENT DURABLE

DANS LES RÉGIONS

MONTAGNEUSES

Introduction

Le chapitre 13 d'Action 21 porte sur la nécessité de bien gérer l'utilisation des terres en régions montagneuses et de leurs bassins versants. En général, le Canada n'a pas à faire face à des pressions de la population dans ces régions. Néanmoins, les activités économiques en régions montagneuses font aujourd'hui l'objet d'un examen minutieux.

Écosystèmes de montagne

Comme nous l'avons mentionné à la section sur l'utilisation des terres, on a de plus en plus recours à une planification intégrée de l'utilisation des terres et de la gestion des ressources. Celle-ci permet d'assurer, au Canada, un développement des écosystèmes de montagne qui se veut respectueux de l'environnement. La planification des bassins versants constitue un exemple de planification intégrée. Appliquée depuis longtemps à l'échelle communautaire, son utilisation va en s'accroissant à l'échelle régionale.

Les stratégies de développement durable au Canada ont conduit à l'élaboration de nouvelles politiques dans les secteurs de l'exploitation des ressources. Ces politiques devraient en retour avoir une incidence positive sur la durabilité du développement des écosystèmes de montagne. Comme nous l'avons précisé dans la section du rapport portant sur les forêts, de nombreux changements sont survenus dans le secteur des ressources. On a élaboré des stratégies similaires à l'échelle provinciale, mais celles-ci sont plus particulièrement axées sur des questions minières, telles que l'amélioration des techniques, les méthodes d'élimination des déchets et la remise en état des mines abandonnées ou